

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 52

MARS
 AVRIL
 2019

Édito

La Santé en débat ?

Les gilets jaunes et les échanges avec la population lors du Grand Débat ont fait remonter le fort attachement des usagers à des services publics de proximité et dotés de moyens suffisants. Qu'à cela ne tienne : le Président nous assure avoir compris, la Ministre de la Santé elle-aussi répète à qui veut l'entendre qu'elle a compris ... mais le gouvernement va quand même poursuivre sa politique en tentant de nous persuader qu'ils ont raison et que leurs réformes sont nécessaires !

Au-delà des mots, la réalité du terrain est brutale : urgences saturées, hôpitaux et maternité de proximité qui ferment, services de psychiatrie débordés et qui manquent de lits et de personnels, ...

Les luttes, déjà nombreuses en 2018 ne faiblissent pas en 2019 !

La CGT appelle à ne surtout pas baisser les bras et au contraire à mettre la pression au gouvernement.

Les annonces faites par le Président sont creuses et insuffisantes.

Il utilise des éléments de langage qui ne trompent personne.

La volonté de La République En Marche reste de brader le service public aux appétits des grands groupes du privé.

Tout est fait pour affaiblir la fonction publique, réduire les moyens, discréditer et casser.

La CGT appelle au rassemblement le plus large des travailleurs pour contrer cette politique.

Le secrétaire



Le gouvernement ne fermera plus d'hôpitaux d'ici la fin du quinquennat mais il va continuer les restructurations !

Poker menteur P.2 et 3
Luttes CGT P.4 à 6
Casse du service public au CPN P.7 et 8

Et si vous vous syndiquiez ? P.9
Éléments de langage et techniques managériales P.10 et 11

Page juridique P.12

Dernières brèves P.13

Coin des instances P.14 et 15

Votez et likez CGT CPN P.16

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT, Sylvain BELUCHE, Florence MERLIN, Cédric ROUX, et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire
 tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
 Site internet : www.lacgtducpn.com

Stop aux fermetures de lits, de services et d'hôpitaux !!!

Lors de son allocution télévisuelle du 25 avril 2019; le Président de la République a annoncé qu'il ne veut plus « aucune fermeture d'école et d'hôpital jusqu'à la fin du quinquennat ». Mais, il s'est empressé d'ajouter que les restructurations en cours devaient se poursuivre !!!

On connaît l'art de ce président pour les effets de langage et de communication !

Nous ne pouvons qu'être méfiants car le candidat Macron avait déjà juré avant les présidentielles qu'il ne toucherait pas aux hôpitaux.

Or, depuis le début de son mandat, chaque mois apporte son lot de fermetures de lits et de services, ici une maternité, là la chirurgie, ailleurs c'est un hôpital entier qui ferme...

À l'approche des élections européennes, il lui est difficile d'ignorer que, sous la pression de la population dans le cadre du « grand débat », les questions concernant la santé qui n'étaient pas prévues se sont imposées.

Mais les mots ont leur importance et la CGT demande plus précisément, avec la population et les salarié.e.s, l'arrêt de toute fermeture de lits et des services.

En effet, il peut rester le panneau « Hôpital » à l'entrée, mais s'il n'y a plus de maternité, ni chirurgie, ni service d'urgence, cela devient un hospice ou un mouiroir pour vieux et plus un hôpital !

On le voit bien, ces fermetures entraînent une perte de chance considérable pour les patient.e.s, avec des délais d'accès à des services essentiels qui s'allongent et sont incompatibles avec une prise en charge adaptée, notamment en urgence ou pour les femmes qui vont accoucher.

Les mêmes causes ayant les mêmes effets, la situation est également très dégradée dans les grands établissements au cœur des métropoles.

Le mouvement de grève actuel dans les services d'urgences de l'AP-HP est là pour le démontrer.

La politique d'austérité, de regroupements et de fermetures de services crée là aussi une situation intolérable.

Les personnels sont en sous-effectif et le manque de lits aggravent la situation, car en plus de prendre en charge les patient.e.s qui arrivent aux urgences, il faut s'occuper des patient.e.s hospitalisé.e.s sur des brancards par manque de lits. Rien que pour l'AP-HP, le nombre d'agents supplémentaires pour assurer la sécurité des patient.e.s et répondre aux recommandations professionnelles dans ces services d'urgences a été chiffré à 700.

Nous exigeons donc un arrêt des plans d'économie qui étranglent les hôpitaux ainsi que la suppression immédiate d'un impôt injuste qui est prélevé sur leur budget, à savoir la taxe sur les salaires.

Son montant est de plus de 4 milliards d'euros, soit l'équivalent de la masse salariale nécessaire pour créer 100 000 emplois.

Alors banco, Monsieur le Président, allégeons les impôts, et en particulier ceux qui pèsent injustement sur l'hôpital public !

La CGT appelle les personnels de tous les hôpitaux de France à la mobilisation et à la grève pour exiger un moratoire à toute fermeture de lits et de services, ainsi que l'embauche massive de personnel pour permettre à l'hôpital de remplir efficacement sa mission de service public.



Les effets d'annonce à l'épreuve des faits !

Passés maîtres dans l'art de la communication et de la duperie, nos dirigeants politiques poursuivent tranquillement leur œuvre de sape et de destruction du service public. La CGT attire ici votre attention sur certaines annonces gouvernementales qu'elle décrypte :

La psychiatrie enfin prise en compte ?

La Ministre de la Santé vient de nommer auprès d'elle un délégué ministériel chargé de la psychiatrie et de la santé mentale. Il s'agit du Professeur BELLIVIER, chef de service de l'addictologie à l'AP-HP, enseignant et chercheur en neurosciences.

Ses 1ères annonces ne présentent rien de bien novateur ou immédiat pour améliorer la situation de la psychiatrie publique : audits pour connaître mieux la situation et ajuster les budgets, travail sur le nouveau mode de financement de la psychiatrie publique, étude des synergies possibles avec la psy privée, favoriser l'ambulatoire et améliorer l'articulation psy/médicosocial, ...

Par contre, pas d'engagement sur des enveloppes financières supplémentaires ni sur une quelconque échéance de mise en œuvre du « plan psychiatrie » à venir !!!

Les infirmiers en psy enfin reconnus ?

L'escroquerie sur les pratiques avancées, déjà dénoncée ces derniers mois par la CGT, se concrétise.

L'Infirmier en Pratiques Avancées sera un mélange de médecin, de cadre, de psychologue d'assistant.e. social.e et d'infirmier.e : le gouvernement organise le glissement de tâches en créant la « SUPER-INFIRMIER.E ».

Depuis des années, la psychiatrie se meurt sous les injonctions de rentabilité et d'économies, ce projet est dans la même veine, payer des IPA coûtera moins cher que des médecins.

Aucune indication concernant la reconnaissance indiciaire, statutaire. No sur la cohérence des métiers entre un.e infirmier.e en pratique avancée et un cadre de santé ou d'autres. La CGT rappelle l'urgence de la revalorisation salariale de ce corps professionnel (les infirmier.e.s français.e.s sont en effet classé.e.s 26 sur 29 dans l'OCDE concernant leur rémunération !).

La CGT exige du gouvernement qu'il permette la formation en nombre suffisant de psychiatres pour couvrir les besoins de la population et que tou.te.s les infirmier.e.s travaillant en psychiatrie soient spécifiquement formé.e.s.

La CGT rejette ce projet et revendique le renforcement de la formation initiale. La psychiatrie ne doit pas être considérée comme une spécialité médicale comme une autre. A ce titre la formation doit impérativement intégrer des éléments correspondant aux dimensions bio/psycho/sociale qui constituent la psychiatrie, en laissant une place importante à la psychopathologie et aux sciences humaines.

En conséquence, la CGT a refusé de participer à la réunion finale « relative à l'extension de la pratique avancée infirmier.e au domaine de la santé mentale » organisée par le ministère ce vendredi 12 avril, car nous ne voulons pas être complices de cette désorganisation délétère !!!

Les propos méprisants des Ministres ... le vrai visage de la Macronie

« Les fonctionnaires ne travaillent pas assez et souvent moins que les travailleurs du secteur privé » (G. Darmanin)
« Les grèves actuelles dans les services d'urgences ne sont pas liées à un problème de sous-effectif » (A. Buzyn)
« On pourrait mettre des sages femmes dans les ambulances comme en Suède où il y a 10 fois moins de maternités qu'en France et où les femmes peuvent faire 3 heures de route pour aller accoucher » (A. Buzyn)



La CGT sera toujours de toutes les batailles



Pour une psychiatrie publique humaniste ! Pour un renforcement des effectifs et une hausse de notre budget ! Pour la protection de l'Hôpital Public et des services publics de proximité ! Pour l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat ! Pour la petite enfance !

13 mars 2019 : Grand Débat sur la Santé à l'Hôtel de Ville de NANCY

Plusieurs militants de la CGT du CPN et du CH de Pont-à-Mousson bravaient la pluie le 13 mars à 19 heures pour accueillir les participants au Grand Débat sur la Santé devant l'Hôtel de Ville de NANCY.

La CGT a diffusé un tract départemental pour attirer l'attention de la population sur la situation catastrophique des hôpitaux publics en Meurthe-et-Moselle.

Une pétition a également été mise en ligne sur change.org pour appeler le Président de la République et la Ministre de la Santé à mettre enfin les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions de service public.

L'Hôpital Public : Parlons-en !
Le grand débat on va se le faire ! Ensemble, sauvons l'Hôpital Public, notre bien commun !

Depuis quelques années, avec une accélération des derniers mois, la presse se fait l'écho d'événements inacceptables survenant dans nos hôpitaux publics :

Urgences débordées, manque de lits, fermetures de services et d'hôpitaux, sous-effectifs chroniques dans les ESAPD.

La liste est longue des constats d'une dégradation de la situation d'accueil et de prise en charge.

Les conséquences sont catastrophiques pour les personnels avec la multiplication des cas de burn-out et de suicides sur le lieu de travail. Alors que le rôle des soignant.es est de soulager la souffrance des autres, le fait de souffrir eux-mêmes d'une perte de sens dans leur travail représente une catastrophe.

Cet état des lieux est la conséquence des politiques de rigueur qui étranglent financièrement les établissements publics. D'année en année, nous devons faire plus avec moins et, à force de tirer sur la corde, celle-ci est entraînée de craquer.

Le discours de la ministre de la Santé qui se veut rassurant, avec de grandes déclarations sur le fait que l'hôpital n'est pas une entreprise, est contredit dans les faits avec une loi de finance de la Sécurité Sociale qui demande encore plus d'économies !

Le CHRU de Nancy :
Endettement colossal, fermetures de services et de lits (285 lits encore prévus), diminution des moyens (500 postes voués à disparaître...), service des Urgences saturé, ...

Hôpital Psychiatrique de Lunéville :
Disparition prévue de la permanence des soins la nuit, ce qui entraînera une augmentation des délais de route et un engorgement inévitable des urgences du CHRU.

Le CH de Lunéville :
Disparition prévue de la permanence des soins la nuit, ce qui entraînera une augmentation des délais de route et un engorgement inévitable des urgences du CHRU.

La santé est un droit, l'égalité d'accès au Service Public aussi ...
La mission de l'hôpital public est de soigner, il doit rester le premier lieu d'accueil des soins de premiers recours sans sélection. L'hôpital public participe à l'attractivité et à l'égalité des territoires urbains et ruraux.

Le recul assigné aux hôpitaux dit de «proximité» désignera les possibilités de soins offertes aux populations, croissant encore plus les inégalités déjà existantes dans et entre nos territoires.

Alors défendons notre système de santé et nos hôpitaux pour que l'état prenne enfin ses responsabilités ! L'hôpital public est un bien commun, garant du principe d'égalité, égalité inscrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ! **Ne nous laissons pas déposséder de notre bien commun, défendons-le !**

Ne pas jeter sur le voie publique

14 mars 2019 : repenser et repenser la psychiatrie / grève nationale psy

La CGT du CPN a préparé avec les agents, le 14 mars après-midi, une motion en vue de la rencontre prévue avec l'Agence Régionale de Santé le 23 mars 2019.

19 mars 2019 : grève nationale pour le pouvoir d'achat et les salaires



3 000 personnes dans les rues de NANCY sous les couleurs de la CGT pour demander une autre redistribution des richesses.

Sur le CPN; 34 grévistes (mais 203 agents assignés donc potentiellement privés de leur droit de grève pour assurer la continuité du service)

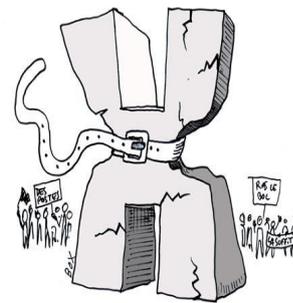
28 mars 2019 : pour la petite enfance

La CGT du CPN était présente lors du rassemblement Place Stanislas, jeudi 28 mars 2019 à 14 heures pour manifester contre le projet de réforme des crèches et des structures de la petite enfance.

Elle soutenait par la même occasion une délégation d'agents de la Crèche du CPN, résolument mobilisée contre la dégradation des conditions d'accueil.



Retour sur la rencontre Organisations Syndicales / Direction CPN / Agence Régionale de Santé du 22 mars 2019



Les organisations syndicales CGT et CFDT ont déposé en préambule une motion commune pour revendiquer sur plusieurs fronts : tensions sur les lits et les effectifs, budget, GHT, dialogue social et prévention des risques psychosociaux

(à retrouver sur www.lacgtducpn.com)

Tension sur les lits et sous-effectifs :

L'ARS nous assure suivre de très près la situation notamment sur les prises en charge complexes, pour lesquelles elle nous informe de la **création prochaine d'une plateforme territoriale d'appui.**

La Présidente de la CME du CPN reconnaît les surnuméraires depuis des semaines et des problèmes à l'UAUP. Néanmoins, elle relativise en demandant du temps car nous serions dans une période transitoire. Quand on ferme 15 lits, il faut laisser du temps aux CMP pour penser différemment la psychiatrie !!!

Le Directeur des Soins précise qu'il y aura eu à la date de cette réunion, **un cumul de 289 journées de surnuméraires patients depuis le 1er janvier 2019 !**

La CGT alerte en relisant certains ENNOV de l'Unité C et de l'Unité A : elle demande un moratoire sur les fermetures de lits et de services dont certaines sont déjà annoncées (une dizaine de lits sur le G02/G06, 12 lits sur l'addictologie,)

La CGT demande à l'ARS des moyens urgents et concrets pour la pédopsychiatrie, avec notamment la mise en œuvre d'une unité dédiée aux patients de 10/12 ans.

L'ARS refuse et répond que les difficultés actuelles ne s'amélioreront que lorsque l'on aura remis d'équerre le travail de prévention et de détection précoce.

Budget :

L'ARS explique qu'elle a tenu compte des difficultés et a abondé le budget CPN de 498 000 € fin 2019. Selon elle, les discussions sont encore en cours mais le budget 2019 devrait ne pas être amputé.

Cela devrait être officialisé en juin prochain.

La CGT fait remarquer que le CPN s'est contenté de mettre cette somme en réserve et ne compte pas embaucher du personnel, alors que les besoins seraient largement justifiés !

RPS et dialogue social :

L'ARS est attentive à ce qui se passe au CPN et attend effectivement de la Direction la mise en place d'un travail de prévention des risques avec l'INRS CARSAT.

La CGT fait remarquer que la Direction joue la montre depuis plus de 10 ans et demande à l'ARS d'obliger la Direction à agir concrètement et rapidement sur ces problématiques !

GHT :

La CGT dénonce l'intégration du CPN dans un GHT avec un établissement support comme le CHRU de NANCY, au bord de la faillite.

La CGT donne des exemples concrets de dysfonctionnements sur les fonctions mutualisées : linge, achats, informatique, ... La CGT demande à l'ARS de laisser au CPN une large marge de manœuvre, une autonomie et une réactivité pour répondre aux besoins des agents et des patients, sans être obligés de passer par l'intermédiaire du CHRU !!!

Dégradations des conditions de travail et de prise en charge : la CGT agit !

On ne compte plus les appels à l'aide et ENNOV reçus de la part de nombreux services. A chaque fois que possible et en fonction de la disponibilité de ses militants, la CGT tente d'apporter des réponses. L'équipe CGT du CHSCT est à votre écoute.

La Crèche du CPN

A la demande de la CGT, un CHSCT extraordinaire s'est tenu le 27 février 2019

La CGT obtient :

- des précisions sur l'opération de délégation de service public qui restait jusque-là très secrète,
- le recrutement de 2 postes contractuels en renfort
- le respect dû aux agents de la Crèche en leur permettant de bénéficier d'un temps de parole avec la Direction lors de CHSCT pour s'exprimer sur leur vécu.

Unité C et CMP Jacquard Adultes

A la demande de la CGT, un CHSCT s'est tenu le 11 mars 2019.

Pour l'Unité C, la CGT obtient le recrutement d'un infirmier contractuel sur le BPEAS pendant 3 mois, ce besoin sera réévalué après un premier bilan....

Pour le CMP Jacquard, devant le mépris et le déni de la Direction, la CGT impose une inspection sur site (date programmée : le 29 avril 2019 sur la journée)

Unité B

Une délégation CGT du CHSCT s'est rendue à l'Unité B le 26 avril 2019 suite à l'ENNOV EI-2019-0416 du 25/04/2019 et a pu constater que de nombreux agents se trouvaient en souffrance.

Le personnel constate que depuis la fermeture de l'Unité E, le service est régulièrement en surnuméraire ; jusqu'à +5 patients !!! Et ce sans augmentation de personnel. « Il faut assurer les missions de service public », à quel prix !

Ils déplorent aussi le fait de recevoir des patients en fin d'après midi ou de nuit, ce qui est inapproprié dans l'organisation du service. Les patients semblent imposés par les administrateurs de gardes qui ne se préoccupent pas de la lourdeur du service.

Ces nombreux surnuméraires, engendrent de nombreux changements de chambres qui provoquent également de l'anxiété chez les patients et une surcharge de travail conséquente de désinfection.

Des problèmes logistiques sont aussi constatés, notamment de stock de nourriture, de linge..., et plus grave des soucis de

rangement des traitements dans le chariot à pharmacie entraînant des risques d'erreurs de distribution du traitement ainsi que des dossiers patients mélangés faute d'emplacements disponibles.

Les soignants se plaignent également d'une baisse de la qualité des prises en charges due à l'augmentation de la charge de travail. Des patients en PSI ne pouvant la quitter faute de lit disponible.

A noter un changement des effectifs de fonctionnement suite à la fermeture de l'Unité E pour palier les surnuméraires, toujours sans renfort de personnel. Désormais les effectifs sont de 4 de matin, 4 d'après midi, 2 de nuit, avant ils étaient de 3 du matin, une personne de journée, 3 d'après midi et 2 de nuit.

Le personnel est à bout de souffle et commence à se résigner avec un désintérêt pour le signalement des événements indésirables, préférant mettre à profit le temps dont il dispose pour les soins et se trouvant dans l'obligation de faire régulièrement des heures supplémentaires pour terminer leurs missions. La CGT demande un CHSCT.

Casse du service public : le CPN prend sa part aussi

Partout, la CGT se pose en ardent défenseur du service public, garant d'une réponse aux besoins de la population où qu'elle se trouve sur le territoire, quelles que soient les moyens ou l'origine des usagers.

Les gouvernements successifs ces dernières années, se sont employés à détricoter des pans entiers de la fonction publique pour les livrer aux appétits de grands groupes lucratifs.

Le CPN se retrouve également impacté en dépit de sa bonne santé financière.

Tous les prétextes sont bons pour privatiser ... au détriment des agents et des patients !

Bionettoyage

Pour rappel, le **marché de nettoyage des locaux a été reconduit au 1^{er} janvier 2019 avec la société ELIOR pour un montant de 3,3 millions d'euros TTC par an et la mise à disposition de 77 ETP.**

Depuis le 19 janvier 2019, la CGT interpelle la Direction pour obtenir des précisions et des améliorations sur l'exécution du marché bionettoyage.

La CGT a toujours plaidé pour le retour des ASH fonction publique dans les services de soins (la ré-internalisation des prestations d'entretien des locaux)

La Direction a certes consenti à quelques ajustements au fur et à mesure des échanges avec la CGT les 22 et 29 mars dernier (fourniture de PTI pour les travailleurs isolés, formations des personnels de ménage, mise en place d'une charte sociale, ...) mais elle refuse catégoriquement de revenir à une prestation réalisée en interne.

Pourtant, les exigences propres à l'exercice au sein d'un hôpital comme le nôtre n'ont jamais été aussi fortes (risques liés au non-respect des protocoles d'hygiène hospitalière, contact avec des patients agités, risques de fugues de patients et de pertes de clés, ...) d'autant qu'à de nombreuses occasions, des ENNOV ont été remontés à la Direction sur ces différents points de vigilance !!!

Depuis le début de l'année 2019, la CGT a quand même demandé et obtenu :

- Un plan de prévention des risques plus adapté aux réalités de terrain,
- Une formation OMEGA qui devra être proposée aux agents ELIOR,
- Une organisation des soins dans des unités comme à BONVOL où l'on sécurise

l'intervention des agents d'entretien en l'absence de présence de patients dans leurs chambres,

- **Une étude pour la ré-internalisation de la prestation à l'UHSA,**

Sur ce dernier point, la Direction nous a fourni dernièrement une étude économique ahurissante pour justifier du maintien de la prestation extérieure.

Rendez-vous compte : il faudrait 14 ASH titulaires fonction publique pour nettoyer les 2 niveaux de l'UHSA !!!

Quand on sait que dans le secteur de la propreté, les entreprises font en moyenne travailler les agents sur un rythme de 300m² par heure et que pour Bonvol par exemple, ELIOR estime que pour faire tout l'étage des chambres, cela prend une heure, on se demande comment la Direction réalise ses études comparatives !!!

Il y avait pourtant de la marge !

Une belle façon de dire que les fonctionnaires sont des « feignasses » et ont besoin de beaucoup plus de temps que des agents du privé pour faire le même travail ? Faut-il y voir une confirmation que la Direction justifie ainsi idéologiquement la privatisation de certaines activités relevant auparavant du service public ?

Coïncidences sans aucun doute ... mais troublantes quand même !

Dans tous les cas, la CGT ne se satisfera pas de demi-mesures ou de contre-vérités.

La CGT reste en soutien des agents d'entretien ELIOR.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et à rédiger des ENNOV !



Délégation de service public de crèche

Le mardi 26 mars 2019, la CGT tenait une assemblée générale sur l'avenir de la structure d'accueil de jeunes enfants du CPN, en présence d'une vingtaine de personnels de la crèche et de parents)

La Crèche du CPN, structure publique, existe depuis plus de 50 ans et rend de nombreux services de qualité aux parents exerçant sur le CPN ou sur la commune de Laxou. Or, la Direction du CPN s'est mise en tête de faire plusieurs centaines de milliers d'euros sur cette structure en lançant un appel d'offres pour mettre en place une délégation de service public de crèche à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il aura fallu attendre des mois pour obtenir enfin quelques éléments de réponses sur le futur prestataire pressenti, à savoir « Les petits chaperons rouges »

Depuis, les personnels s'inquiètent et les parents commencent à se plaindre :

- listes d'attente pour les agents CPN,
- augmentation des tarifs qui se confirme pour les parents venant de l'extérieur,
- craintes sur les conditions de travail et de prise en charge des enfants au vu des méthodes managériales du futur prestataire (cf blog Mediapart),
- réforme de la petite enfance (cf *manifestation nationale du 28 mars*)

La CGT du CPN a appelé tous les agents du CPN, les parents et les familles de Laxou à nous rejoindre et à se structurer en collectif . 68 courriers ont déjà été adressés à la Direction du CPN.

Contact :

collectifparents.crehecpn@gmail.com



Recette Top Chef « réussir sa privatisation de crèche »

Ingrédients :

- Une crèche d'hôpital public au service des agents,
- Un fonctionnement rôdé depuis 38 ans et adapté aux rythmes de travail des agents,
- Des prises en charges humaines et de qualité pour nos chères têtes blondes,
- Un lobby associatif assoiffé de capitaux de la fonction publique et adepte des organisations du travail inspirées des plate forme Amazon,
- Des prestations restreintes, une optimisation financière et des coûts qui augmentent,
- Des bébés considérés avant tout comme de la marchandise.

Vous mélangez le tout, pour obtenir une pâte bien lisse.

Versez le tout dans un moule dimensionné au plus juste.

Préchauffez le four de la résignation, de la culpabilisation, du mépris puis enfournez.

Laissez cuire pendant 6 mois, démoulez le tout en espérant que ça ne retombe pas.

Coupez en tranches.

Vous obtenez alors la transformation des valeurs d'une crèche d'Hôpital Public (qui permettait aux parents de travailler sereinement, était un gage d'attractivité et un outil de qualité de vie au travail), en un système néolibéral agressif sans foi ni loi avec son cortège prévisible de souffrances et d'inquiétudes chez les professionnels.

Les pâtisseries à l'origine de cette recette ?

Une Direction qui vante la privatisation de la prise en charge des bébés et qui culpabilise les agents sur le déficit de la crèche, empêchant soi-disant d'embaucher des infirmiers, dans le seul objectif de réduire une fois encore la voilure du service public qui pourtant continue à le rémunérer.

Au final, vous obtenez un hold-up manigancé par ces grands chefs pour vous servir un produit bourratif, écœurant, cher et sans saveur.

Le CPN embauche ... un peu d'humour !



*Parce que nous ne serons jamais de trop à nous syndiquer !
Envie de franchir le cap ou de nous contacter ?
N'hésitez plus !*

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

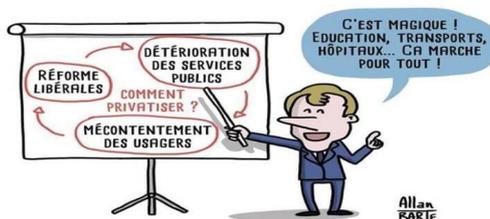
Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Petit manuel de résistance à l'idéologie et à la com' managériale

Comme nos hommes politiques, nos directeurs, chefs de pôles et cadres sup sont formés à l'utilisation d'éléments de langage, destinés à faire accepter par les agents la dégradation actuelle des conditions de travail et obtenir ainsi docilité et résignation.

La CGT espère vous donner ici des éléments de compréhension pour y résister.

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



Virus TINA There Is No Alternative ???

17

Le devoir de réserve ?

Régulièrement évoqué dans les échanges avec nos directeurs ou personnels d'encadrement sous cette petite phrase qui n'a l'air de rien « *oh, vous savez, moi je fais ce qu'on me demande alors que je n'en pense pas moins, mais je suis tenu à un devoir de réserve !* »

Pourtant, c'est faux ! **L'obligation de réserve ne s'applique pas aux fonctionnaires hospitaliers (contrairement aux militaires ou gendarmes par exemple). L'article 6 des statuts de la fonction publique garantit par ailleurs la liberté d'opinion au fonctionnaire.**

Certes, il y a toujours eu des tentatives de remettre en cause la citoyenneté du fonctionnaire, surtout quand il exerce des fonctions d'encadrement, afin de lui interdire de contester la politique de réduction des capacités et des missions des services publics.

La CGT, à travers ses syndicats cadres, médecins et directeurs, a toujours prôné pour un autre management et pour la défense de tous ceux qui résistent. D'autres choix sont donc possibles !

Un manuel de survie au management est disponible gratuitement en pdf sur www.cgtservicespublics.fr

Le déficit de l'hôpital public ?

« Non, nous ne pouvons pas embaucher ou faire des travaux. L'hôpital est en restriction budgétaire et il faut être responsable avec l'argent public ! »

Là encore, combien de fois avons-nous pu entendre cette phrase que ce soit dans les services en tant qu'agent ou dans la salle Lesure en qualité de représentant des personnels !

Pourtant, il s'agit de choix politiques et managériaux pour censurer toute demande.

Le CPN vient de clôturer son exercice comptable 2018 avec un excédent proche des 2 millions d'euros. Pourtant, cela fait des années, hormis le déficit réel en 2017, que la Direction et ses relais d'encadrement demandent aux équipes de se serrer la ceinture :

- pas de remplacements des absences (maladie, maternité ou temps partiel),
- Le minimum d'achat pour les patients (on est limité dans nos enveloppes d'équipements),
- Suppression de bon nombre de repas thérapeutiques,
- Suppression d'activités thérapeutiques et limitation des projets,

Nous avons affaire à des choix opérés sciemment par la Direction qui, pour se montrer bon élève auprès des tutelles, pour semer le doute et éteindre toute velléité contestataire chez les agents nous met d'elle-même dans des pseudo situations d'austérité budgétaire. La CGT milite au contraire pour l'utilisation de ces marges de manœuvre budgétaires, pendant que c'est encore possible, au profit de l'embauche et l'investissement !

Outils managériaux toxiques



Rapports, dénonciations, ... :

La crainte de l'autre, le repli sur soi, la peur de la différence, la standardisation des idées, la manipulation par la peur et par la culpabilisation d'autrui sont aujourd'hui les méthodes employées dans certains services de notre hôpital public.

Cela est plus frappant notamment sur son plus grand pôle.

Pour faire accepter les projets de restructuration du PGN, on encourage les plus zélés à surveiller de près ceux qui réfléchissent ou pensent différemment pour comprendre pourquoi on veut les diriger vers telle ou telle orientation. Quoi de plus normal en somme ... ?

Par peur ou par lâcheté, on demande pourtant de les faire taire, de les placarder dans leur tête, de créer des clans, et tous les moyens sont bons pour y arriver !!!

En plus des provocations ou des humiliations orales, **on encourage aujourd'hui les autres collègues à produire des écrits de délation qui restent vides de contenu mais qui malheureusement ne sont pas sans conséquences sur l'agent incriminé.**

C'est le retour des noirceurs d'un autre temps avec de la suspicion, de la dénonciation, de la punition, de la demande de rédemption pour forcer les récalcitrants à suivre le chemin même s'il est mauvais !

Les anciens disaient de se méfier et de ne jamais oublier l'histoire, principalement la plus dangereuse pour éviter que « ça recommence », et bien nous y voilà, le nauséabond revient !

Il va falloir très vite ouvrir portes et fenêtres pour laisser s'échapper cet air vicié et y faire rentrer le plus frais ...

La CGT l'a dénoncé lors du CTE du 11 décembre 2018 et a demandé au Directeur de se positionner notamment contre ces écrits qui violent la réglementation puisqu'ils ne sont jamais versés au dossier administratif de l'agent (le seul légal, à la DRH !) mais restent au contraire dans le service telle une épée de Damoclès au-dessus de la tête des victimes.

Une note d'info nous a été promise par la Direction

N'hésitez pas à contacter la CGT pour dire stop à ces agissements !

En cas de doute, la CGT vous invite à faire valoir vos droits et demander à consulter votre dossier à la DRH (article 65 de la loi du 22.04.1905 et Loi 78-753 du 13/07/78) : vous disposez d'un droit de consultation, de photocopie et de retrait de données personnelles non-autorisées.

Entrave au droit de grève :

Il y a un an et demi, la Direction se faisait rappeler à l'ordre par la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé à propos de l'exercice du droit de grève au CPN.

Le 29 mars 2019, la CGT a de nouveau porté plainte et demandé à ce que le CPN se mette enfin en conformité avec la loi.

Pour rappel, à ce jour :

- **les effectifs minimum de grève n'ont toujours pas été réactualisés et passés en instance (on travaille donc sur du vent depuis 2012 mais qu'à cela ne tienne, on assigne les agents à tour de bras sur des chiffres non-validés !)**
- **les assignations sont illégales car trop souvent affichées sur un tableau sans avoir été discutées avec les agents et**

encore moins signées, comme l'exige pourtant la réglementation ... !

Pour couronner le tout, la CGT est régulièrement interpellée par des agents à qui leur encadrement répond ne pas être au courant d'un quelconque préavis de grève.

Rappelons que chaque semaine, la DRH et la DSO envoient nominativement à chaque cadre les informations sur les préavis de grève déposés (pour la CGT, 1 par jour !) avec une demande expresse de recenser les agents grévistes ... !!!

En cas de problème, contactez-nous ou vérifiez les préavis de grève sur www.sante.cgt.fr



VOS DROITS



Mise en disponibilité

Un décret du 28 mars 2019 modifie les conditions de mise en disponibilité des fonctionnaires. Désormais, lorsqu'un fonctionnaire bénéficie d'une disponibilité au cours de laquelle il exerce une activité professionnelle, il conserve ses droits à l'avancement pendant une durée de 5 ans.

Conditions :

- 600 heures annuelles en cas d'activité salariée mais aucune condition en cas de création ou reprise d'entreprise.
- transmettre les pièces nécessaires à son administration avant le 31 mai de chaque année

Le décret allonge à 5 ans la durée initiale de la disponibilité pour convenances personnelles (contre 3 ans auparavant) et instaure une obligation de retour dans l'administration de 18 mois

Heures supplémentaires et fiscalité

Cette mesure de **défiscalisation des heures supplémentaires et complémentaires** est prévue à compter du 1er janvier 2019 par l'article 2 de la LOI n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales et l'article 7 de la LOI n° 20181203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019.

Il est prévu que ces dispositions sont également applicables, selon des modalités prévues par décret, aux éléments de rémunération versés aux agents publics titulaires et non titulaires au titre des heures supplémentaires qu'ils réalisent ou du temps de travail additionnel effectif.

Pour les agents de la fonction publique, c'est le Décret n° 2019-133 du 25 février 2019 qui va concerner l'application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif.

Cumul d'activité public / privé

L'article 25 septies de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, y compris dans la fonction publique hospitalière, indique que : " **Le fonctionnaire consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Il ne peut exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit.** "

Donc, **sauf dérogations et autorisation de l'employeur public, le cumul d'emploi est interdit aux agents publics** qui encourent, pour ce fait, une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à la révocation et au reversement des sommes perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.

D'autre part, les agents sont tenus d'une **obligation de loyauté** envers leur employeur public et doivent impérativement informer leur administration de tous les changements intervenants dans leur vie professionnelle. **Donc, l'agent doit envoyer sa demande auprès de l'administration en détaillant toutes les informations nécessaires sur cette activité privée. Dans certains cas, l'administration peut saisir la commission de déontologie de la fonction publique d'une demande d'avis ou de recommandation.**

Il existe des dérogations pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public qui peuvent être autorisés à cumuler une activité accessoire à leur activité principale, sous réserve que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Dernières brèves !!!



Du bon usage de l'argent public ...

La Direction du CPN est très vigilante au bon usage des deniers publics.

Les agents du Toulinois sont contents car ils viennent d'en faire les frais !

Conformément à la loi, ils perdent leur prime d'indemnité résidence puisque notre comptable a découvert que ces agents la touchaient à tort. Qu'ils se rassurent aucune disposition de remboursement des sommes allouées précédemment ne sera prise !

Eh oui, notre Directeur applique la loi mais reste quand même conciliant, alors agents du Toulinois dites-lui un grand merci !

Pour le côté social, il est vrai que notre Directeur mérite sa médaille. Il préfère ponctionner des soignants qui travaillent dans des conditions difficiles et en même temps autoriser une ancienne Directrice à occuper un logement de fonction tous frais payés pendant plusieurs mois jusqu'à sa retraite « officielle ».

Il est vrai que les directeurs d'hôpitaux sont en proie probablement à de sévères problèmes financiers au vu de la faiblesse de leurs grilles indiciaires mais dans le cas présent, notre directrice a pu bénéficier aux frais de la princesse de son logement le temps de

liquider son compte épargne temps. Comme ce dernier était bien garni, elle a eu le temps de préparer sereinement son déménagement sans exposer trop de dépenses.

Par contre, sur la revendication CGT de prêter des logements de fonction vacants à des agents en proie à des difficultés passagères, vous n'y pensez pas ! La Direction refuse car elle estime que cela coûterait de l'argent !

Des choix, toujours des choix quand on disserte sur l'utilisation de l'argent public.

Envoyer à 1 700 agents un exemplaire du journal du CPN en papier glacé, édité par une boîte privée, c'est un choix !

Tout comme les véhicules de service affectés à des chefs de pôle pour qui les fins de mois sont dures !

Par contre, raboter la paie de ceux qui grattent sur le Toulinois, là on y va, le doigt sur la couture et l'esprit serein.

Chacun sa vision de la bonne tenue financière d'un établissement de soin public du moment que le rapport financier plait à l'ARS et permet d'en être récompensé ... Mais de grâce, évitez de nous faire la morale, Monsieur le Directeur !

La lutte des classes est toujours d'actualité !

Un édito déroutant

Le fil rouge de notre Directeur sur le sacro-saint développement de l'ambulatoire se serait-il cassé ?

Plus un mot dans l'édito de notre Directeur paru dans le dernier numéro du Journal du CPN alors qu'il était un porte-parole des injonctions ministérielles depuis des années pour faire croire à tous que cette solution permettrait de compenser les fermetures de lits et de services .

Peut-être que le constat de délabrement de son établissement a instillé le doute ?

Peut-être se dit-il que les remontées de terrain des représentants CGT CHSCT mis sur la table à l'ARS ternissent un peu l'image dorée du développement de l'ambulatoire au CPN ?

Possible ... Dans tous les cas, une autre solution semble désormais envisagée pour rétablir la quiétude dans notre hôpital.

Dernier recours à priori, l'intervention divine ! S'en remettre aux forces supérieures ? Mais oui, voilà une bonne idée ! Dans un grand élan philosophico-humaniste, notre Directeur se place comme ardent défenseur intellectuel de la cause du malade mental.

Nous ne pouvons que l'en remercier. En effet, après avoir tenté de faire entrer dans les consciences la nécessité d'insérer tous les patients psychiatriques dans la société, de s'y modéliser, voilà qu'un appel solennel pour une société plus tolérante, qui lutte contre la stéréotypie des individus est revenue.

Alléluia, en ces temps pascaux, voilà ressuscitée la prise en compte de l'être humain derrière la pathologie mentale. Oublié le concept néo libéral du soin et de sa rentabilité, merci Monsieur le Directeur pour cet élan humaniste !

Vient ensuite le temps de la mise en application et des moyens réellement mis sur la table pour donner corps à ces vœux d'égalité entre les personnes. Pour ne pas en rester à un vœu pieux !

Actualités des instances

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

Comité Technique d'Etablissement du 12 mars 2019

Plan de Formation 2020 (note de cadrage)

Résultat des travaux, réalisés en Commission de Formation avec les organisations syndicales CFDT et CGT, sur la **remise à plat de la politique de formation du CPN.**

Certaines catégories professionnelles « isolées » bénéficieront d'actions de formation spécifiques tous les 3 ans.

Au sein de chaque pôle, les enveloppes sont désormais proratisées en fonction du nombre d'agents (avec un minimum de 2 000 € pour les actions ponctuelles)

Des critères sont enfin définis et seront présentés aux agents pour formuler leur demande mais aussi pour qu'ils sachent désormais en toute transparence pour

quelles raisons, leur demande est acceptée ou refusée. Les délais de route pour aller et revenir d'une formation sont désormais pris en compte comme temps de travail effectif (la formation continue devra être sollicitée par chaque agent),

Addictologie

L'addictologie arrivera sur l'Unité 6SP en juin prochain. L'U6 déménagera sur l'Unité E.

Les lits actuels de médecine L seront transformés en place d'hôpitaux de jour 7j sur 7 et des conventions seront passées avec le CH de Toul, de PAM et de Lunéville pour ré-hospitaliser les patients en cas de crise.

Commission Médicale d'Etablissement du 21 mars 2019

Que dire de cette instance très consensuelle, où tout le monde est d'accord avec tout le monde ?

Le Dr Laruelle (non présent) est le seul à se présenter pour intégrer le Conseil de Surveillance et est donc élu à l'unanimité....

Point sur le transfert de l'addictologie : c'est formidable, aucune critique sur la perte de lits !!! Les sevrages institutionnalisés sont des techniques de soin révolues.

Seule interrogation, qui va gérer la permanence des soins ? Alors pour l'aspect somatique, ce n'est pas encore organisé mais les médecins addicto devraient s'en charger. Pour le reste, il y a un accord avec le PGN.

Rien à redire sur le **bilan du comité éthique** sauf qu'un interne s'en serve pour réaliser une partie de sa thèse ! Finalement, tout est sous contrôle.

A travers d'autres études menées, on apprend que CPN est à la ramasse quant aux **recommandations HAS de prescription du lithium** et qu'en plus quand il est prescrit, les bilans sanguins nécessaires ne sont pas

prescrits bien souvent ! On apprend également que tous les patients ne sont pas vus à l'UMPS alors que c'est une recommandation ! Colère rouge du directeur général et de la présidente de la CME ? NON, pas du tout ! « point suivant... ! »

Passons sur l'enquête de la pharmacie mettant en avant que pour une première prescription, dans 37% des cas, il y a au moins une erreur. Scandale, tollé dans les rangs ? ha non, pardon... « point suivant ! »

Puis, **validation à l'unanimité des tableaux de service.** Une interrogation sur l'important turn-over et fuite médicale ? Non pas du tout mais c'est un sujet qui méritera un point lors d'une future CME ... !

Alors si aucun des points ci-dessus ne fait réagir la CME, **qu'est ce qui scandalise au point de poser des questions ?**

L'utilisation du téléphone personnel !!!

Cela va ouvrir sur un groupe de travail pour **l'obtention de téléphones pro.** Quant aux **médecins travaillant sur site extérieur, ils vont obtenir des tablettes** afin de pouvoir consulter Cariatides. On rêve !

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 2/04/2019

Convention avec une psychologue libérale

La Direction se félicite que le CPN ait conventionné avec une psychologue libérale à hauteur de 100 vacations par an pour accueillir les professionnels du CPN.

Pour la CGT, seul le recrutement d'un psychologue du travail sur site pourrait répondre aux besoins des agents et permettre un travail collaboratif avec le CHSCT et la Direction afin d'agir sur les causes et non sur les conséquences.

La santé au travail reste une priorité pour la CGT qui demande qu'un engagement fort de la Direction de garantir le maintien du poste de médecin du travail après son départ en novembre.

La Direction s'y engage fermement.

Par ailleurs, la CGT demande qu'un point soit fait une fois par an avec la psychologue libérale pour travailler les causes des

problématiques récurrentes.

Réorganisation PGN et mesures mises en place sur l'Unité A

Malgré les nombreuses alertes et les enquêtes CHSCT qui ont débouché sur un plan d'actions à mettre en place, la Direction reconnaît qu'aucune action correctrice pérenne n'a été mise en place à ce jour !

La Direction se félicite toutefois de la baisse des surnuméraires (mdr) et ne semble compter que sur la conjoncture générale ou sur sa bonne étoile pour régler les difficultés évoquées ...

Hôpital de Jour ACTIV

La CGT demande à la Direction d'apaiser la situation et de rassurer les agents victimes d'un management délétère et d'un coup de sang du chef de service qui a menacé de démissionner !

La Direction confirme qu'aucune fermeture de service n'est à l'ordre du jour. Pour le reste, cela sera revu avec le médecin.

CTE du 23/04/2019

Compte financier 2018

Le CPN a clôturé l'exercice comptable 2018 avec un excédent d'1,9 millions d'euros !!!

La Direction nous informe qu'elle a **décidé d'en affecter la moitié à l'investissement et l'autre moitié en réserve pour combler un éventuel déficit en 2019.**

La CGT voit dans le dégel de crédits fin 2018 une reculade du Ministère de la Santé qui a dû prendre en considération les nombreux conflits au sein des hôpitaux psy partout sur le territoire (lutttes menées par la CGT aux côtés des personnels)

La CGT rappelle cependant à la Direction que toute l'année 2018, il a été demandé aux

équipes de faire ceinture en jouant sur la corde sensible : « ne demandez rien et n'attendez rien car le CPN est en déficit ! »

La CGT appelle la Direction à tenir compte des réalités de terrain (surnuméraires patients et sous-effectifs dans toutes les unités, absentéisme massif et non remplacé, épuisement professionnel, doublements de postes, Whoog non pourvus, ...)

La CGT propose donc au contraire d'affecter une partie de ces quasi 2 millions d'euros à des embauches pérennes dès maintenant et à affecter l'autre partie en réserve pour combler l'éventuel déficit à fin 2019.

Calendrier des instances

Comité Technique d'Etablissement le 11 juin 2019

CHSCT le 4 juin 2019

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT si vous souhaitez que nous abordions certains dossiers que nous ferons inscrire à l'ordre du jour de ces instances.

**Tous en résistance
contre la casse du service public et de notre statut !**



**Envoyons un signal fort au gouvernement avant qu'il ne soit trop tard.
Le 9 mai 2019 et sur toutes les dates à venir,**

**L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com**

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour. Depuis sa création, le site comptabilise 50 285 visites et 132 759 pages parcourues.
Faîtes passer le mot autour de vous !

Et n'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi sur Facebook

Vous pouvez nous suivre sur notre Facebook CGT CPN LAXOU

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,



N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 270 abonnés !